



Établissement de duplicata pour certificat d'origine / carte d'identité

Procédure

Lors de la perte du certificat d'origine ou de la carte d'identité d'un cheval, le Stud-book de la FECH établit un duplicata qui est envoyé directement au propriétaire, après réception des documents mentionnés.

Documents à joindre

- ◆ Acte notarial authentique attestant la propriété du cheval et notifiant la cause de la perte du certificat d'origine / carte d'identité
«Notarial» signifie que la déclaration sous serment doit être attestée par une personne officielle (notaire, juge de paix, juriste etc.).
- ◆ Copie de tous les documents disponibles en rapport avec le cheval
- ◆ Copie du récépissé du versement sur le compte suivant :

Credit Suisse Morat, CP 80-500-4
IBAN : CH59 0483 5065 8381 2100 0
FECH, CP 125, 1580 Avenches

Taxes

CHF 300.00 inclus TVA

Les demandes doivent être adressées à :

Fédération d'élevage du cheval de sport CH - FECH
Les Longs Prés
Case postale 125
1580 Avenches
Tél. : 026 676 63 40 Fax: 026 676 63 45